

ils y verront les obligations d'honneur que leur ont imposées les services de leurs pères. Mais si cette note doit constater seulement qu'il n'y a plus personne de ce nom pour servir la France ou honorer les émigrations sorties de son sein, en se rappelant que cette famille a porté ses membres successivement au Canada, à la Louisiane, aux Antilles, à la Guyane, en voyant le dernier mourir au Sénégal, comme si tous appartenaient à cette France extérieure que nos métropolitains regardent si peu, en voyant cette famille ici établir et faire respecter les lois, là défendre la liberté nationale, ailleurs la réclamer et mourir pour elle, on espère que quelques anciens colons français ne demeureront pas entièrement indifférents à ces dévouements restés obscurs, qui, s'ils n'ont pas averti l'amour-propre de la nation par leur éclat, lui montrent du moins ce qu'elle a pu attendre dans des rangs plus modestes pour étendre au loin son influence.

P. MARGRY.

15 septembre 1851.

